

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 20 JANVIER 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND, Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL et Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Sidonie JABBOUR, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT et David ALBRAND.

Absents : Néant.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_04 : SERVICE DE L'EAU : Écrêtement

Monsieur le Maire présente la demande d'un abonné qui fait une réclamation sur sa dernière facture.

Lors de la relève du 2nd semestre 2024, une consommation élevée est constatée et un courrier en recommandé a été envoyé à l'administré.

Celui-ci nous a fait un retour dans le temps réglementaire (délai d'un mois après l'information de la fuite à l'administré), mais la facture ayant déjà été émise, l'écêtement n'a pu être effectué automatiquement.

Le logiciel calcul un écrêtement de 82 m³ sur la période concernant le 2nd semestre soit :

	Base	Taux	HT	TVA	Mt TVA	TTC
Consommation eau	82	1,52	124,64	5,50	6,85	131,49
Lutte contre la pollution (agence eau)	82	0,29	23,78	5,50	1,31	25,09
Préservation ressource eau (agence eau)	82	0,057	4,67	5,50	0,26	4,93
Total			153,09		8,42	161,51

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour un écrêtement de 82 m³, pour un montant total de 161,51 euros sur la facture n°2024-004-001023 du 31 décembre 2025, Titre 38.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250120-DE_2025_04-DE

